



CREULLY SUR SEULLES

COMMUNE DE CREULLY SUR SEULLES

Département du
Calvados

Nombre de Conseillers :

Elus : 23
Présents : 23
Absents : 00
Procurations : 00
Votants : 23
Quorum : 12

Date de Convocation :
16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Creully sur Seulles, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de Creully sur Seulles.

Présents : BRION Amélie, CRANCE Lucie, DÔ Jimmy, DUBOIS Marcel, ERNY Christophe, GARIAN Gérard, GIOVANNINI Danilo, GUILLARD Philippe, LAIGLE Elise, LE GUERN Christine, LECARPENTIER Armelle, LEGOUX Fabrice, MOTTE Frédéric, OMONT Katia, OZENNE Thierry, PIGEON Eric, PILLON Sonia, ROUTIER Vanessa, SARTORIO Virginie, SEURIN Didier, SIRISER Geneviève, TESSIER Fabien, VERLAGUET Yolande.

Procurations : -

Absents : -

Secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Monsieur Marcel DUBOIS, doyen d'Age préside la séance jusqu'à l'élection du Maire, il déclare le conseil municipal installé et constate le quorum.

**PROCES
VERBAL**

ELECTION DU MAIRE

Il est procédé à l'élection du maire au scrutin uninominal à bulletins secrets. Une seule candidature est constatée : Thierry OZENNE

A l'unanimité, Thierry OZENNE est déclaré Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

DEL2026/011

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence du Maire nouvellement élu, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au maire. Il indique qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit maximum 6 adjoints. Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 adjoints.

L'Assemblée décide de fixer à 5 (cinq) le nombre d'adjoints au Maire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

**PROCES
VERBAL**

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Une fois le nombre de postes d'adjoints validé, il est procédé à leur élection au scrutin de liste à bulletins secrets.

Une seule liste d'adjoints porte candidature :

1. C. LE GUERN 2. F. TESSIER 3. V.SARTORIO 4. J. DO 5. G. SIRISER

A l'unanimité, la liste menée par Christine LE GUERN est élue.



CREULLY SUR SEULLES

DEL2026/012 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.
L'assemblée décide d'attribuer 31 délégations au Maire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

A Creully-sur-Seulles, le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Virginie SARTORIO

Le Maire,
Thierry OZENNE